|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | **ENER-A-1** |
| Numéro de poste Sysper: | 355879 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Paula Abreu Marques  3e trimestre 2023  1 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
|  | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États Membres de l’UE  Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La Direction générale de l'énergie (DG ENER) s'efforce d'accélérer la transition énergétique propre et juste de l'Europe afin qu'elle devienne le premier continent climatiquement neutre d'ici 2050. Nous définissons des politiques visant à développer un système énergétique innovant, résilient et intégré, qui assure un approvisionnement continu en énergie abordable, sûre, fiable et propre à ses citoyens et à ses entreprises, conformément au "Green Deal" européen. Nous nous efforçons de supprimer les obstacles à la transition énergétique et de stimuler les solutions énergétiques qui permettront de passer à la neutralité climatique tout en favorisant la croissance durable et la création d'emplois en Europe. La transition s'appuiera sur la participation des consommateurs et les investissements axés sur le marché dans l'efficacité énergétique et les technologies liées aux énergies renouvelables pour renforcer le leadership mondial de l'UE tout en améliorant la sécurité et la résilience énergétiques, en réduisant la dépendance et la facture des importations de combustibles fossiles et en renforçant notre résilience et notre indépendance énergétiques. Nous contribuons à la réalisation des objectifs de l'Union de l'énergie en travaillant avec les États membres sur la planification stratégique et en identifiant des politiques et des mesures concrètes à intégrer dans les plans nationaux pour l'énergie et le climat.

Au sein de la direction A "Politique énergétique: stratégie et coordination", l’unité ENER.A.1 "Interinstitutionnel, Coordination des politiques et planification" est chargée de coordonner la politique énergétique de la DG en veillant à l'homogénéité et à la cohérence des politiques et en étant le point de contact pour les autres services dans le cadre du Pacte vert européen, de la mise en œuvre de REPowerEU et de la gestion des actions de crise. Nous sommes également responsables de la gestion globale, de la mise en œuvre et de la révision future du Règlement sur la Gouvernance, ainsi que de l'évaluation des Plans nationaux pour l'Energie et le Climat, qui constituent la pierre angulaire de la gouvernance de l'Union de l'énergie. Nous nous occupons de la coordination de la planification des politiques stratégiques et des tâches d'établissement de rapports, ainsi que de la coordination de l'ensemble du cycle législatif, de la planification à l'adoption, pour la DG ENER. Nous gérons les interactions de la DG ENER avec les autres institutions européennes, y compris la pPésidence tournante du Conseil, et fournissons un soutien interinstitutionnel interne aux autres unités de la DG ENER. L'équipe chargée des briefings assure le lien et la cohérence entre les briefings, la politique énergétique et la communication au sein de la DG ENER.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L’expert national détaché (END) sera chargé, au sein de l’unité A1, des relations interinstitutionnelles, de la coordination des politiques et de la planification, au sein de la DG ENER.

L'END sera chargé d'élaborer, de coordonner et de mettre en œuvre la politique énergétique et les activités connexes conformément aux priorités de la Commission, y compris REPowerEU et le Pacte vert européen, en particulier en ce qui concerne la finalisation et le suivi du paquet législatif "Fit for 55". Le candidat retenu participera à la mise en œuvre du Règlement sur la Gouvernance, y compris l'évaluation des Plans nationaux actualisés en matière d'Energie et de Climat, ainsi qu'à l'évaluation, au réexamen et à la révision de ce Règlement. L'END analysera les politiques énergétiques et contribuera à la coordination et au pilotage de la politique énergétique pour la DG ENER. Les tâches du candidat retenu incluront des contributions à des briefings, des discours et des présentations pour la hiérarchie concernant les initiatives REPowerEU, le Pacte vert européen et la Gouvernance de l'Union de l'énergie.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un responsable des politiques efficace, motivé et résilient avec :

- une très bonne connaissance de la politique énergétique de l'UE dans le contexte du Pacte vert européen, de REPowerEU, de la Gouvernance de l'Union de l'énergie et du cadre européen pour la relance;

- une compréhension des procédures décisionnelles de l'UE;

- une sensibilité aux nouvelles priorités et programmes politiques, notamment les mesures d'urgence energétiques;

- de solides compétences en matière de coordination, d'organisation et de définition des priorités, ainsi qu'un solide esprit d'équipe et une capacité à travailler de manière autonome;

- la capacité de prendre des responsabilités, d'obtenir des résultats sur des dossiers complexes, de trouver un consensus, de respecter les délais et d'adopter une approche proactive.

- La connaissance du secteur du gaz et des gaz renouvelables, y compris l'hydrogène, serait un atout,

- et une connaissance et/ou une expérience des processus internes de la Commission et des relations, processus et dynamiques interinstitutionnels constituent également un atout.

Le candidat retenu devra posséder d'excellentes capacités d'analyse, de rédaction et de communication orale et écrite et être capable de travailler de manière proactive et autonome. Le candidat doit également posséder de solides compétences relationnelles, en matière de négociation et de mise en réseau, démontrées dans un environnement multiculturel. Cela inclut la capacité à travailler avec différentes équipes, l'esprit d'équipe et la coordination efficace à l'intérieur et à l'extérieur d'une administration publique, y compris avec d'autres services de la Commission, les institutions européennes et les administrations des États membres, le cas échéant.

Une bonne maîtrise de l'anglais est requise. Une bonne connaissance d'autres langues de l'UE, en particulier le français et/ou l'allemand, serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l’expert national doit obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d’une université ou d’un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

L’expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l’expert national qui remplisse les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). L’expert national aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,…). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)